

Paris, le 04 novembre 2014

Compte-rendu du Comité Technique d'Établissement (CTE) du Cerema du 04 novembre 2014

Point regrettable : ordre du jour proposé par FO traité à la marge !

FO regrette et déplore :

- l'absence du point sur l'état d'avancement des décisions prises lors des précédents CTE,
- l'absence de note synthétique qui devait déjà faire l'objet d'un retour à la réunion précédente,
- l'absence de tout bilan sur la formation pour 2014,
- l'absence de validation du dernier compte-rendu,
- l'absence de mise à disposition des dits compte-rendus,
- l'absence de synthèse sur la présence des titulaires/suppléants des représentants du personnel qui avait fait tant débat en début d'année,
- le déséquilibre inadmissible entre les propositions de points à l'ordre du jour de la Direction et celles de FO,
- l'absence de documents remis au préalable concernant les points sur l'informatique, Sigma et Sinppa,
- l'absence de synthèse des effectifs par organigramme des Dter/Dtec,
- l'absence du planning demandé pour 2015,
- la prévision minimaliste de 4 CTE pour 2015!

FO poussera la Direction, en 2015, pour que le CTE deviennent une véritable instance décisionnelle et d'échanges, et que les sujets proposés par les OS soient considérés et préparés au même titre que ceux de l'administration!

Au préalable, FO avait fait une déclaration incluant un ensemble de questions qui attendaient des réponses claires.

Réponse du DG

Concernant le projet stratégique et le fond du document, il n'y a toujours pas de déclinaison finie.

Concernant le projet stratégique et la forme du document, il n'y a pas d'éléments pour l'instant sur la méthode, le nombre de pages, quel niveau de maille d'analyse et de définition pour la stratégie (sans doute pas le même niveau suivant les sujets).

Le DG précise que le document devrait prendre forme dès décembre 2014 pour une finalisation prévue en février avant passage au Conseil d'Administration en mars.

Concernant la remarque de FO de ne pas renier le riche passé des CETE, labos et des services techniques centraux qui composent depuis début 2014 le Cerema, le DG précise que le projet devra se baser sur les fondements de notre histoire, mais qu'il faudra évoluer dans le même temps.

Plusieurs sujets s'enchaînent :

- recrutement : le recours à l'emploi contractuel devrait rester rare,
- comment le Cerema touche-t-il les citoyens ? connaissance, communication... Ce point reste un sujet à explorer,
- le DG nous précise qu'une convention de partenariat avec un Conseil Régional a été signée, en relation avec l'article 3.6 du Code des Marchés Publics pour la recherche et l'innovation. La modification de la Directive Européenne sur le « *in house* » est en cours d'étude pour que le Cerema se positionne, suite à l'intervention de FO sur le sujet. Pour travailler avec les EP et les Collectivités Territoriales, il faut faire remonter la proposition pour ensuite voir si elle fait partie des missions du Cerema. La subvention pour charge de service public doit permettre au Cerema d'assurer ses missions pour l'ensemble de la sphère publique.

Point 1 (pour information) : Programme d'évolution des systèmes d'information

Intervention du directeur des systèmes d'information

Pour FO, la présentation de la démarche est vue comme une information descendante car, faute d'avoir eu les informations en amont, les remarques sont difficiles à formuler, surtout quand le contexte dans lequel a été demandé la présentation n'est pas connu.

D'une manière générale, même si la présentation était intéressante, la longueur de celle-ci et le manque d'éléments en préalable ne permet pas une concertation efficace.

Ainsi, les réactions ont été nombreuses :

Quelles possibilités pour des tablettes de terrain ? Quid des logiciels libres (avancée ou recul) ? Windows / Linux ? Est-il possible d'envisager une offre Cerema mobilisant les compétences informatiques ? (ex appli web pour une CL) ; quelle réorganisation éventuelle des moyens informatiques ? Réorganisation et mutualisation à prévoir, redistribution des compétences ?

Les informations suivantes ont été données :

- Une réflexion en cours sur offre de service des serveurs,
- La création du Cerema permet d'utiliser des logiciels payants et de ne plus rechercher le tout libre.

FO demande à les éléments en amont pour préparer le sujet : état des lieux, comparaison et cible.

Le DG précise suite aux questions :

- Faut-il se différencier du ministère ? Non.
- Faut-il s'interdire de se différencier du ministère ? Non.

FO restera vigilant à ce que les choix pris soient étayés et non dogmatiques. La convention signée pour trois ans avec le MEDDE pour les systèmes et services informatiques peut être reconduite et adaptée en 2018, il ne s'agirait pas de faire croire aux agents que le Cerema doit préparer son autonomie informatique pour le 31 décembre 2017. FO portera une attention particulière à ce que les agents en poste dans les services informatiques du Cerema soient considérés, consultés et accompagnés dans ces changements.

Point 2 (pour information) : utilisation de l'outil SiGMA

Intervention du directeur de la D4P

Pour FO, même remarque, la présentation de la démarche est vue comme une information descendante.

Les informations suivantes ont été données concernant le coût de la mise en place et de l'entretien de Sigma :

400 k€ 2014, 200 k€ 2015 et coût annuel 150 k€ environ.

FO alerte sur l'utilisation de Sigma comme outil de management, fournissant des indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs individualisés de production de chaque agent, comme cela se pratique dans certaines Dter/Dtec. Cette dérive d'utilisation de l'outil entraîne des risques psychosociaux qui doivent être une préoccupation majeure pour la Direction. En effet, sans être une généralité, l'utilisation abusive de Sigma est à craindre. Si ces pratiques de définition d'objectifs de production individualisés étaient de mise avant Sigma, ce nouvel outil donne une puissance d'observation à l'échelle de l'établissement qui doit être mieux prise en compte.

La conception de l'outil a intégré le fait que le N+2 n'ait pas accès à une synthèse individualisée. Une amélioration de l'outil pourrait être envisagée pour remonter les objectifs de production à l'unité ou au groupe.

FO dénonce trop de disparités sur le remplissage de Sigma : quelle analyse pertinente des données au vu d'un remplissage très loin d'être homogène selon les pratiques ? De surcroît, Sigma introduit un biais par un contournement de la hiérarchie au profit du pilote du cadre d'affaires.

FO dénonce à nouveau l'absence de simplification administrative et la continuité dans la surcharge de travail accentuée par la double peine des anciens outils ... qui au final impacte sur le temps disponible consacré aux prestations à réaliser pour les bénéficiaires !

FO demande une analyse de l'outil et de son utilisation.

D'autres points sont évoqués :

- Cumul temporaire car Sigma ne permet pas par exemple la gestion du plan de charge,
 - Choix volontaire de prendre en compte les absences,
 - Pour les petites affaires, un cadre générique pourrait être utilisé.

FO demande que la D4P donne ses directives et donne les consignes en termes d'utilisation de l'outil concernant l'uniformisation des pratiques.

Le directeur de la D4P est preneur de détails et d'information sur Sigma. FO fera remonter les dysfonctionnements sur l'utilisation de Sigma.

Point 3 (pour information): utilisation de l'outil SINPPA

Intervention du directeur de la D4P

SINPPA (Système d'information pour la préparation du programme d'activité du Cerema) recense 130 lignes de programme pour 2015 liées aux 14 Comités de Programmation Thématique (CPT).

<u>Nouveauté 2014-2015</u>: pré-programmation de l'activité locale après échange DTer/DREAL. Chaque Dter/DTec fait remonter la pré-programmation dans SINPPA pour les DG (60% de l'activité locale). Chaque Direction Générale du ministère peut donner un avis. Cette modification a été demandée par les DREAL pour pré-programmer une partie des activités locales.

SINPPA ne permet pas de descendre sous le niveau cadre d'affaire (minimum de 150 k€) car c'est un outil de dialogue avec les Directions Générales.

Lorsque les programmes sont validés par la D4P, la programmation est alors visible pour tous les agents du Cerema et les Directions Générales (cas du CPT 6).

FO signale que le responsable d'action n'existe pas dans SINPPA. Il existe également de nombreux filtres de validation dans le cadre de la programmation. FO demandera au prochain CTE un bilan de l'exercice de programmation 2015.

Point 4 (pour information): situation des effectifs du Cerema

Intervention de la secrétaire générale

L'effectif du Cerema reste stable en 2014, avec un flux de 240 agents, pour 230 sorties, dont 80 retraité(e)s.

Concernant le nombre de postes publiés pour le cycle 2014-09 : 400 à 420 (vacants et sus-vacants) : pas de différence a priori entre une étiquette vacant ou sus-vacant – 15% des postes publiés par le Cerema sont pourvus sur un cycle en moyenne. FO demande à ce que ce taux soit analysé et argumenté.

La SG déclare que ce taux est révélateur d'une organisation spécifique au MEDDE : constante sur la sphère Cerema mais pas de comparaison possible avec les indicateurs MEDDE.

Plafond d'emploi et masse salariale sont les seules limites imposées au Cerema Pour le cycle 2014/09, 78 entrées (dont mobilité MEDDE (50%)) – 38 mobilités interne Cerema ; plus de sorties MEDDE (Cerema/MEDDE).

Les tableaux seront transmis par la Direction.

A noter le lancement prochain d'une consultation baromètre auprès des agents!

Point 5 : questions diverses

Plutôt que de faire un compte-rendu rédigé, FO vous propose de constater l'ampleur de la considération qui lui est accordée :

Question diverse	Temps accordé	Infos
<u>Question diverse1</u> : Restauration collective		
La restauration interne ?	0	
Le ticket restaurant ?	0	
Les résultats du GT des CLAS ?	2 min **	Pas d'infos sauf le fait qu'un GT se réunit
Question diverse2: télétravail		
Quelle décision concernant la mise en place	3 min	Pas d'infos sauf le fait qu'il faudra l'étudier en 2015
Possibilité offerte au Cerema de le demander ?	15 sec*	La direction est ouverte sur le sujet
Question diverse3: règlement intérieur		
Proposition de FO	0	
Étude du problème d'harmonisation ?	30 sec	Pas d'infos sauf le fait qu'il faudra l'étudier en 2015
Mise en place ?	10 sec	Prévue pour 2016
<u>Question diverse 4</u> : modification de l'organisation au sein des Dter/Dtec		
Demande de clarification ?	0	
Question diverse5: planning réunions		
Dates pour 2015 par instance	20 sec.	3 dates pour le CA et le reste sera transmis prochainement
Question diverse6: matériels		
Quelle décision concernant la mise aux normes des sondeuses fin 2015 ?	3 min	Pas d'infos sauf le fait qu'il faudra l'étudier en 2015 suite au travail de recensement effectué. Une cartographie a été présentée sur l'état des lieux pour chaque implantation du Cerema.

NB: *sec =secondes ; **min = minutes

Pour finir, FO ne remet pas en cause l'investissement de la Direction du Cerema, le DG ayant programmé d'autres RDV dans la journée (un RDV avant la journée du Comité technique et un autre après la clotûre des débats) mais force est de constater que les préoccupations divergent.

A vous de les faire converger le 04 décembre !



Prochaines échéances:

Conseil d'administration : 1^{er} décembre, 9 février, 30 mars Comité Technique d'Etablissement : février et mars 2015

Conseil stratégique : pas de nouvelles ell scientifique et technique : pas de nouvelle

Conseil scientifique et technique : pas de nouvelles Comité d'orientation territoriale : pas de nouvelles

Commission indemnitaire : en cours information sur les promotions : en cours

FEETS-FO, 46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris - Tél. 01 44 83 86 20 email : contact@feets-fo.fr